



COMMUNE DE DROM

PROCES-VERBAL

Réunion du Conseil municipal du lundi 7 décembre 2020

n° 07

Nombre de membres en exercice ... **11**
 Nombre de présents **10**
 Nombre de votants **11**

Présent(e)s : Michel GUILLOT, Isabelle PONCET, Yvan HERTRICH Michel DUPONT, Annabelle TANESIE, Denis BOLLACHE, Marie-Thérèse CORRETEL, Fanette DROMARD, Maud BROCHARD, Florence BLATRIX CONTAT.

Quorum **6**

Date de la convocation **02-12-2020**

Président de séance.....**Marie-Thérèse CORRETEL** Absent(e)s : Néant

Secrétaire de séance**Isabelle PONCET** Excusé(e)s : Bernard LARRUAT (pouvoir à M. Guillot)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Isabelle PONCET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

- Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 9 octobre et 11 novembre 2020

Les procès-verbaux du 9 octobre et 11 novembre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Programme des coupes de bois 2021

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Bonnici de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après ;

POUR les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

INFORME le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli-vrance
							Bloc sur pied	Bloc façon -né	U P	Contrat d' appro	Autre gré à gré			
6	RAS	88	0.2	2024	2021	2021		X						

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 6

Information n° 1 : Jardin partagé

Monsieur le Maire rappelle le projet de jardin partagé de l'association Patates et Coquelicots sur la parcelle A 165 située près de la grange communale.

Ce terrain ainsi que la grange attenante sont en cours d'acquisition par la commune. La signature de l'acte de vente est fixée le 15 décembre auprès du notaire.

La surface mise à disposition par la commune à l'association est modifiée en accord commun entre les parties.

L'association ainsi que la commune ont travaillé sur un projet de convention de mise à disposition d'un terrain communal. Celui-ci est présenté au Conseil Municipal.

Le conseil Municipal donne un avis favorable sur la convention présentée et autorise M. Le Maire à signer cette dernière.

L'association a également sollicité la commune afin d'obtenir l'autorisation de planter des arbres fruitiers.

Le conseil Municipal donne son accord pour planter les arbres fruitiers entre les limites du jardin et celui du futur parking ainsi que sur la limite de l'Impasse du Garde Champêtre.

Information n° 2 : Projet d'aménagement de la grange

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de la grange communale. Le conseil municipal étudie le plan d'aménagement présenté par Mme Tanesie.

Information n° 3 : Projet de rénovation du logement au-dessus de la salle polyvalente

Suite au projet de rénovation du logement au-dessus de la salle polyvalente, nous sommes toujours en attente du devis pour la pose du placo.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les devis de l'entreprise Sommier pour le parquet.

- Carrière Guinet-Derriaz : la réunion organisée par la Préfecture a été reprogrammée le 18 décembre. La Commune de Ramasse a pris un arrêté réglementant la circulation des poids lourds.
- Travaux d'aménagement de la bibliothèque : réception d'un devis de 824.26 € de l'entreprise SOMMIER. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Sommier pour les travaux de pose d'étagère à la bibliothèque
- Travaux voirie : le PATA a été réalisé le 23 novembre par l'entreprise Colas. Le programme n'a pas été respecté et le travail mal réalisé. Un mail a été envoyé à la CA3B. Les travaux d'élagage sont terminés.
- Entretien des espaces verts : l'entreprise Rouabah nous a fait parvenir son devis pour l'entretien sur l'année 2021 (4 260 €). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis.
- Bornage Port Caillat : l'intervention du géomètre est programmée fin décembre.
- Montée des Vignes : il est proposé d'installer une barrière sur la Montée des Vignes afin de sécuriser le lieu.

➤ **Commission Vie Associative et culturel**

- **Dépistage massif Covid** : La commune de Ceyzériat a été sollicitée pour porter un centre de dépistage collectif dans le cadre de la campagne de dépistage conduit par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une réunion, associant l'ensemble des communes de notre ancien canton, a eu lieu le 4 décembre à Ceyzériat. Il en ressort que :
Le dépistage aura lieu les 18, 19 (journées) et 20 décembre (matin), à la salle des fêtes de Ceyzériat.
Chaque commune mettra à disposition de ses habitants des fiches d'inscription préalable pour effectuer un premier recensement des personnes intéressées et participera à la mobilisation des personnes nécessaires : bénévoles en charge de l'administratif, de la partie technique et du personnel soignant.

Une nouvelle réunion aura lieu le vendredi 11 décembre à Ceyzériat, pour faire un point d'étape sur l'avancement de l'organisation de ces journées.
- **Cinéma rurale** : le cinéma nous sollicite afin d'obtenir notre accord pour reprendre ses séances, sous réserve que la situation sanitaire s'améliore. La prochaine séance est prévue le 21 décembre
- **Bibliothèque** : Depuis le 28 novembre, les bibliothèques peuvent réouvrir au public avec de nouvelles consignes sanitaires. La bibliothèque de Drom a ouvert le 5 décembre. Afin de respecter les consignes sanitaires, une seule personne sera reçue à la fois (2 ou 3 dans le cas de membres de même famille). Les gestes barrières seront respectés.
- **Colis des anciens** : organisation de la distribution.

➤ **Commission Affaires scolaire**

- **Conseil école** : le compte rendu du dernier conseil d'école est présenté.

- Ecole : le repas de fin d'année aura lieu le 17 décembre.
- Ecole : l'école va accueillir de jeunes artistes dans le cadre d'un programme national Création en cours. Ce projet permet aux enfants de travailler avec de jeunes artistes et de s'initier à l'art par la rencontre.
Cette résidence est financée en totalité par les Ateliers Médicis qui pilotent le programme.
Nous sommes sollicités afin de faciliter son implantation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15